

Conseil communal du 26 mars 2018

1. Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 26 février 2018

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

2. Fabrique d'église de Saint-Léger – exercice 2017 – compte - approbation

Le Conseil est invité à approuver la délibération du 1^{er} février 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'église Saint-Léger » à Saint-Léger, arrête le compte, pour l'exercice 2017 comme suit :

	Budget 2017	Compte 2017
BALANCES		
TOTAL - RECETTES		
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	12.398,69	11.738,95
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00	0,00
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	2.373,80	7.635,79
dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R19)	2.373,80	7.635,79
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	14.772,49	19.374,74
TOTAL - DÉPENSES		
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.320,00	5.937,16
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	7.559,58	5.603,59
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00
dont le déficit de l'exercice précédent (art. D51)	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	13.879,58	11.540,75
RÉSULTAT (excédent / mali)	892,91	7.833,99

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

3. C.P.A.S – exercice 2017 – compte – approbation

L'assemblée est invitée à approuver le compte 2017 du CPAS qui se présente comme suit :

	+/-	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	=	1.854.673,58 €	454.604,25
Non-valeurs et irrécouvrables		0,00 €	€ 0,00 €
Droits constatés nets	=	1.854.673,58 €	454.604,25 €
Engagements	-	1.782.530,70 €	86.839,46 €
Résultat budgétaire de l'exercice	=		
Positif :		72.142,88 €	367.764,79 €
Négatif :			
Engagements	-	1.782.530,70 €	86.839,46 €
Imputations comptables		1.782.337,70 €	83.102,66 €
Engagements à reporter	=	193,00 €	3.736,80 €
Droits constatés nets	-	1.854.673,58 €	454.604,25 €
Imputations		1.782.337,70 €	83.102,66 €
Résultat comptable	=		
Positif :		72.335,88 €	371.501,59 €
Négatif :			

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

4. C.P.A.S. – exercice 2018 – modification budgétaire n°1 aux services ordinaire et extraordinaire – décision

Le Conseil est invité à approuver la modification budgétaire numéro 1 au service ordinaire qui se présente comme suit :

	SELON LA PRECEDENTE DELIBERATION		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	2.031.370,89 €	2.031.370,89 €	0,00 €
Augmentation de crédit (+)	86.142,88 €	114.447,88 €	-28.305,00€

Diminution de crédit (+)	-11.100,00 €	-39.405,00 €	28.305,00 €
Nouveau résultat	2.106.413,77 €	2.106.413,77 €	0.00 €

et au service extraordinaire comme suit :

	SELON LA PRECEDENTE DELIBERATION		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	353.016,12 €	185.500,00 €	167.516,12 €
Augmentation de crédit (+)	122.498,67 €	10.000,00 €	112.498,67 €
Diminution de crédit (+)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	475.514,79 €	195.500,00 €	280.014,79 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

5. Commune – comptes annuels 2017

L'assemblée est invitée à approuver le compte 2017 comme suit :

a. Compte budgétaire

Le compte de l'exercice 2017 présente un boni budgétaire de 410.478,12 € au service ordinaire et de 157.757,98 € au service extraordinaire.

L'excédent comptable s'élève, quant à lui, à 957.816,73 € à l'ordinaire et à 4.989.712,20 € à l'extraordinaire.

b. Compte de résultats

Résultat d'exploitation Boni de 1 984.080,78 €
 Résultat exceptionnel.....Boni de 260.519,05 €
 Résultat de l'exercice Boni de 2 244 599,83 €

c. Bilan

a. Structure de l'actif

Actifs immobilisés..... 64 454 986,69 €
 Actifs circulants 6 185 712,33 €
Total..... 70 640 699,02 €

b. Structure du passif

Fonds propres 52 672 442,85 €
 Dettes à long terme..... 14 793 004,27 €
 Exigible..... 2 967 039,65 €
 Opération pour compte de tiers et
 comptes de régularisation et d'attente ... 208 212,25 €
Total..... 70 640 699,02 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

6. Commune – exercice 2018 – modification budgétaire n°1 aux services ordinaire et extraordinaire - décision

Le Conseil est invité à marquer son accord sur la modification budgétaire numéro 1 de 2018 qui se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	14.242.737,77 €	2.554.290,13 €
Dépenses exercice proprement dit	13.637.139,19 €	3.816.400,85 €
Boni / Mali exercice proprement dit	605.598,58 €	-1.262.110,72 €
Recettes exercices antérieurs	636.491,82 €	217.224,31 €
Dépenses exercices antérieurs	8.917,73 €	339.767,74 €
Prélèvements en recettes	- €	1.978.499,31 €
Prélèvements en dépenses	1.050.000 €	472.875,72 €
Recettes globales	14.879.229,59 €	4.750.013,75 €
Dépenses globales	14.696.056,92 €	4.629.044,31 €
Boni / Mali global	183.172,67 €	120.969,44 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

7. Désaffectation de queue d'emprunt 2018

Etant donné qu'il reste un solde de 10.089,88 euros pour l'emprunt 1542 et que la commune souhaite affecter une partie de ce montant au financement d'un véhicule pour le service technique et de panneaux de signalisation, le Conseil est invité à marquer son accord pour l'affectation de ce solde au paiement des dépenses extraordinaires précitées :

Article 421/74352.20180003.2018 : Acquisition d'un véhicule pour le service technique		
N° emprunt	Durée amortissement	Montants
1584	5 ans	5.000,00 €
	Total	5.000,00 €

Article 421/74152.20180008.2018 : Acquisition de panneaux de signalisation		
N° emprunt	Durée amortissement	Montants
1585	5 ans	5.000,00 €
	Total	5.000,00 €

Le solde restant de l'emprunt 1542, soit 89,88 €, fera l'objet d'un transfert de trésorerie vers le compte courant de l'Administration Communale d'Estaimpuis.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

8. Province de Hainaut – projet supracommunal « Un arbre pour la Wallonie picarde » - majoration dotation pour 2018

La Province de Hainaut a lancé un appel à projets communaux dans le cadre de la supracommunalité pour les années 2017-2018, la Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde a proposé aux communes de soutenir le projet « Un arbre pour la Wallonie picarde » afin qu'elles puissent bénéficier de ses fonds. Ceux-ci pouvant être utilisés au financement de projets de plantation, à l'entretien des parcelles nouvellement plantées ou encore à l'organisation d'un évènement participatif autour de la semaine de l'arbre.

Le Collège communal, en séance du 18 mars 2017, a marqué son accord de principe sur l'intégration du projet « Un arbre pour la Wallonie picarde » dans le cadre de l'appel à projets précité, la présente assemblée, réunie en séance le 25 septembre 2017, a décidé d'adhérer au projet « Un arbre pour la Wallonie picarde » confié à l'opérateur de ASBL Wallonie picarde. Les fonds provinciaux représentaient initialement des moyens disponibles à hauteur de 0.75 cents par habitant.

Un courrier daté du 22 février 2017, reçu du Premier Directeur de la Province, nous précise que suite à l'approbation de son budget 2018 par la Région wallonne, la dotation pour les projets supracommunaux passera de 0.75 à 1euro par habitant. Dès lors, une majoration de 2.580,25 euros sera versée pour Estaimpuis pour le projet dont question ci-dessus.

Le Conseil est invité à prendre connaissance de cette majoration pour l'année 2018 de la dotation pour les projets supracommunaux de la Province de Hainaut.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

9. Estaimpuis – demande de modification de la voirie dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par l'Administration communale d'Estaimpuis pour la création d'un parking paysager – rue du Canal à Leers-Nord – approbation

L'assemblée est invitée à d'approuver la demande de modification de la voirie, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par l'Administration communale d'Estaimpuis, pour la création d'un parking paysager, rue du Canal à Leers-Nord, principalement en ce qui concerne :

- a. le remplacement des 2 zones de stationnement en pavés de béton de la rue du Canal par de l'asphalte afin de permettre le croisement des voitures et faciliter l'accès des camions de pompiers en cas d'urgence (4m de large) ;
- b. la réalisation d'un plateau d'un diamètre de 10,40m en résine texturée imitation pavés de couleur rouge ;
- c. l'élargissement de la rue pour l'emplacement d'un bus scolaire ou privé (pas les transports du TEC) avec un trottoir pour la descente des passagers ;
- d. l'extension de la rue du Canal par la création d'un parking paysager public, comprenant :
 - a) 80 places pour voitures et motos, 3 places pour personnes à mobilité réduite, 2 places dotées d'une borne électrique pour les voitures électriques,
 - b) 12 candélabres avec panneaux photovoltaïques pour éclairer le parking, des poubelles, 2 panneaux didactiques (circuits promenades, faunes et flores...),

- c) Plantation de haies, arbustres, arbres suivant les plans et légende de l'auteur de projet (plan 17.00.02),
- d) Pose des avaloirs, filets d'eau, bordures, revêtements suivant les plans de l'auteur de projet (plan 17.00.01 – 17.00.02 – 17.00.03),
- e) Réalisation de l'égouttage, pose de drains, séparateur d'hydrocarbures, bassin de rétention de 73 m² suivant l'avis de la SCRL Ipalle et en respectant le plan 17.00.01 de l'auteur de projet.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

10. Arrêtés du Bourgmestre - ratification

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

H U I S C L O S

11. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL

Député-Bourgmestre